



Référence :

BC/OLC/217/4761.11

La Commission de l'Union africaine présente ses compliments aux Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures de tous les Etats membres de l'Union africaine et a l'honneur de rappeler la *Décision EX.CL/AU/Dec. 661 (XIX)* sur le Rapport du Groupe ministériel sur l'élection des Membres de la Commission en janvier 2012, du Conseil exécutif réuni en sa dix-neuvième session ordinaire à Malabo (Guinée équatoriale) en juin 2011.

La Commission rappelle que dans ladite *Décision EX.CL/AU/Dec. 661 (XIX)*, le Conseil exécutif a adopté les modalités de l'élection des Membres de la Commission à savoir, entre autres, les dates butoir pour le dépôt des dossiers de candidature aux postes de Président, de Vice-président, et de Commissaire et la finalisation du travail des régions et de la Commission. Il convient de rappeler également que les dates butoir ont été adoptées par le Conseil exécutif en ayant à l'esprit que les candidatures pour les postes de Président, de Vice-président et de Commissaire doivent être communiquées aux Etats membres au moins trois (3) mois avant l'élection. Les dates butoir sont les suivantes :

“ 1. Président et Vice-président: les dossiers de candidature doivent être soumis [sous pli fermé au Bureau du Conseiller juridique] à la Commission au plus tard le 15 septembre 2011.

2. Commissaires:

- (i) **Les candidatures des Etats membres doivent parvenir à leurs régions respectives au plus tard le 15 août 2011;**
- (ii) **Les consultations régionales doivent être finalisées et les candidatures des régions doivent être soumises [sous pli fermé au Bureau du Conseiller juridique] à la Commission au plus tard le 15 septembre 2011;**
- (iii) **Le Groupe Ministériel, assisté de l'équipe de consultants doit se réunir pour finaliser son travail au plus tard le 10 octobre 2011;**

- (iv) **La Commission communiquera la liste des candidatures reçues du Groupe à tous les Etats membres au plus tard le 26 octobre 2011 en vue de l'élection des Commissaires à laquelle procédera le Conseil exécutif en janvier 2012.**"

La Commission attire, en outre, l'attention des Ministères sur le paragraphe 18 des modalités qui stipule que : « **chaque candidat au poste de Président, de Vice-président et de Commissaire doit soumettre son curriculum vitae dans le format approuvé par l'UA et une brève description de sa vision et de son approche stratégique pour le poste visé dans au moins deux des langues de travail de l'Union** ». Le format de l'UA pour le CV est joint à la présente. En ce qui concerne la brève description de la vision et de l'approche stratégique du candidat, la Commission de l'Union africaine précise qu'il ne devrait pas dépasser **huit cents (800) mots**.

La Commission joint également en annexes la décision du Conseil exécutif, le Rapport du Groupe ministériel sur l'élection des membres de la Commission et les modalités de l'élection des membres de la Commission en janvier 2012 à toutes fin utiles. Il conviendrait de souligner que conformément aux modalités et à la pratique pour les élections passées, chaque région devra déterminer ses propres modalités pour la sélection au niveau régional

La Commission de l'Union africaine saisit cette occasion pour renouveler aux Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures de tous les Etats membres de l'Union africaine, l'assurance de sa très haute considération. 

Addis-Abeba, le 25 juillet 2011

- A:**
- **Ministères des Affaires étrangères/ Relations extérieures de tous les Etats membres de l'Union africaine**
 - **Missions permanents de tous les Etats membres de l'Union africaine**
- Addis-Abeba**